



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

IRT INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL

Tutoriel Lexbase

Fiche d'identité

Lexbase est une base de données juridiques qui donne accès à des revues, des ouvrages et de la jurisprudence. Elle propose également des modèles, des infographies juridiques ainsi qu'un calculateur d'indemnités.

Se connecter à Lexbase

Connectez-vous à l'ENT, puis cliquez sur l'onglet « Ressources en ligne », sélectionnez « droit » dans « Filtrer par discipline » et « Bases de données » dans « Filtrer par type de ressource », enfin choisissez « Lexbase » dans les résultats qui s'affichent.

Vous pouvez aussi entrer « Lexbase » dans la barre de recherche dans « Rechercher par nom de ressource ».

SOMMAIRE

- I. Contenus
- II. Page d'accueil
- III. Accès direct aux documents
- IV. Effectuer une recherche simple
- V. Effectuer une recherche avancée
- VI. Affichage des résultats
- VII. Consultation et exploitation des documents

Contenus

Lexbase vous permet d'accéder à :

- Des revues juridiques
- Des ouvrages de droit
- Des sources officielles
- De la jurisprudence (hors décisions de 1ère et 2ème instance non citées et non référencées dans les Encyclopédies et dans les Revues)
- Des infographies (fiches synthétiques pour réviser le droit)
- Des modèles juridiques
- Des calculateurs (calcul de primes et d'indemnités)

Les contenus suivants sont accessibles en freemium, vous pouvez donc les consulter sans être connecté à l'ENT :

- Textes de loi
- Revue juridique Le Quotidien
- Legal Design : Lexbase vous propose chaque semaine un résumé de décision de justice d'actualité sous la forme d'une fiche illustrée ou d'une bande dessinée
- Lexradio (radio juridique) : <https://lexradio.fr/channel/1-Lexradio>

Page d'accueil



Outils

Moteur de recherche juridique
(Recherche simple et recherche avancée)



3 manières d'accéder aux contenus de Lexbase :

① Contenus

② Outils : en cliquant sur cet onglet vous pouvez accéder directement au calculateur d'indemnités, aux conventions collectives, au Quotidien, aux contenus vu plus haut ainsi qu'à Lexradio

③ Fonds les plus consultés dans Lexbase (Jurisprudence, Ouvrages, Revues, Textes, Infographies et Modèles juridiques). En cliquant sur « Revues », vous pouvez soit accéder à toutes les revues, soit choisir une publication en particulier.

En cliquant sur « Contenus » ou sur l'un des fonds les plus consultés, vous avez directement accès aux fonds documentaires classés comme suit : Revues, Ouvrages, Sources.

Effectuer une recherche simple

Ecrivez le/les mot(s) clé(s) recherché(s) dans la barre de la barre de recherche.

Note : Le moteur de recherche Lexbase suggère des expressions à utiliser



Q CSE Chercher

- Q information du cse
- Q membres du cse
- Q consultation du cse
- Q remplacement par le cse
- Q formation des membres du cse
- Q désignation d'un membre du cse comme délégué syndical

Effectuer une recherche avancée (1)

—lexbase

Cliquez sur « Recherche avancée » sous la barre de recherche pour accéder aux filtres de la recherche avancée ci-dessous



The advanced search interface is enclosed in a red border. At the top left is the Lexbase logo. To the right are navigation icons and the text "UNIVERSITE DE LORRAINE". Below the logo is a section titled "Sélectionnez le contenu de votre recherche" with a checkbox. It lists three categories: "Revues" (checked), "Ouvrages" (checked), and "Sources" (checked). To the right is the "Recherche avancée" section. It contains a tree diagram with "ET" nodes and "Contient" dropdowns. The first dropdown is set to "Par ex.: discrimination". Below the tree is a "Sauf:" field. At the bottom, there is a "Filtres" section with a "Numéro" field and an example "Par ex.: 09-17826, 09/17826, 2012-679, R42". At the bottom right are buttons for "Lancer la recherche" and "Aide".

Effectuer une recherche avancée (2)

1) Délimitation du périmètre de recherche :

Vous pouvez délimiter votre périmètre de recherche à un fonds documentaire précis dans l'un des trois volets suivants : Revues, Ouvrages, Sources

Sélectionnez le contenu de votre recherche

- Revues
- Ouvrages
- Sources

- Sources françaises
- Législation et réglementation
- Conventions collectives
- Accords nationaux des industries électriques et gazières idcc, brochure n° 3368, maj 22/07/2016
- Bâtiment et travaux publics (employés, techniciens et agents de maîtrise) (la réunion) idcc, brochure n° 0627, maj 18/03/2019
- Texte intégral : Bâtiment et travaux publics (employés, techniciens et agents de maîtrise) (la réunion) idcc, brochure n° 0627, maj 07/12/2020
- Synthèse : Bâtiment et travaux publics (employés, techniciens et agents de maîtrise) (la réunion) idcc, brochure n° 0627, maj 21/09/2020

Cliquez sur le volet qui vous intéresse pour accéder aux rubriques. Répétez la même opération pour accéder aux sous-rubriques. Ainsi vous pourrez limiter vos recherches à un fonds plus précis.

Ex: Jurisprudence → Conventions collectives → Bâtiment et travaux publics (...)

Enfin, cochez / décochez les cases situées à droite pour délimiter votre périmètre de recherche.

Effectuer une recherche avancée (3)

2) Recherche avec assistants ET / OU / SAUF :

Recherche avancée

Sur cette page, vous pouvez soit consulter le fond Lexbase en cliquant directement sur les points d'arborescence 'Revues', 'Ouvrages', 'Sources', soit faire une recherche avancée uniquement sur les points d'arborescence sélectionnés.

Contenu



En cliquant sur ces rubriques, vous pouvez choisir entre « ET » et « OU »

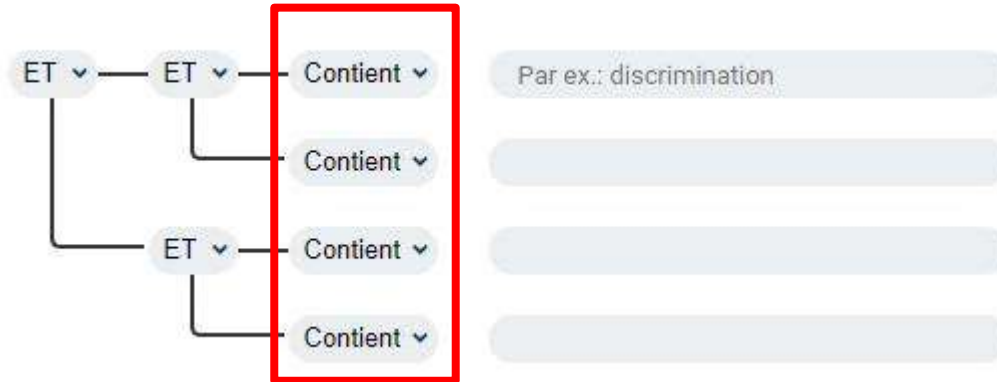
Cliquez ici pour ajouter de nouveaux assistants « ET » et « OU »

Affinez votre recherche en utilisant les assistants suivants :

- **ET** : les mots-clés recherchés doivent tous être présents dans la publication recherchée
- **OU** : la publication recherchée doit inclure l'un ou l'autre des mots clés entrés
- **SAUF** : la publication recherchée ne doit pas inclure ce/ces mot(s) clé(s)

Effectuer une recherche avancée (4)

3) Recherche par mots-clés :



Vous pouvez accéder à différentes options de recherche par mots-clés en cliquant sur la rubrique qui suis les assistants ET / OU :

- **CONTIENT** : le document contiendra le(s) mot(s)-clé(s) recherché(s)
- **EXACT** : le document contiendra les mots-clés recherchés exactement sous la forme sous laquelle ils ont été rédigés
- **APPROCHANT** : le documents contiendra le(s) mot(s)-clé(s) recherché(s) ainsi que leurs dérivés (adjectifs, substantifs, ...)

Effectuer une recherche avancée (5)

4) Autres critères de recherche :

Vous pouvez accéder à d'autres critères de recherche en fonction du fonds documentaire choisi.

Filtres

Pôle & chambre (Uniquement pour CA Paris)

Chambre (tous) ↓ Pôle (tous) ↓

Numéro
Par ex.: 09-17826, 09/17826, 2012-679, R42

État En vigueur Tri Pertinence ↓

Dates
Du dd/mm/yyyy Au dd/mm/yyyy

Références

Référencement ouvrage Indéfini ↓ Référencement revues Indéfini ↓

Lancer la recherche

REVUES: Tri des résultats par numéro et par dates

OUVRAGES: Tri des résultats par numéro

SOURCE: Tri des résultats par :

- Pôle et chambre
- Numéro
- Etat (en vigueur, tous)
- Tri (pertinence, chronologique, antéchronologique)
- Dates
- Référencement dans les ouvrages (indéfini, référence, référence ou citation) et les revues (indéfini, commentaire, commentaire ou citation)

Enfin, lorsque vous aurez choisi tous vos filtres, cliquer sur « Lancer la recherche ».

Affichage des résultats

Les résultats sont filtrés par types de fonds documentaires (Jurisprudence, Ouvrages, Revues, Textes et Documents pratiques). Cliquez sur l'onglet correspondant au type de document qui vous intéresse.

lexbase

🔍 CSE Chercher Intégrer vos décisions 📅 🔔 🔥 👤 UNIVERSITE DE LORRAINE

- 📄 Jurisprudences (500 +)**
- 📖 Ouvrages (500 +)
- 📰 Revues (500 +)
- 🏠 Textes (500 +)
- 📁 Doc. pratiques (132)

RECHERCHE AVANCÉE

Filtres Réinitialiser

Affiner par mot-clés

Accident du travail Maladie professionnelle

Expertise Certificat médical Cotisations sociales

CPAM Recours amiable Faute inexcusable

Arrêt de travail Frais répétables

Trier par

Pertinence Antéchronologique

Borner par date

📄 CA Versailles, 08-12-2020, n° 19/07543, Confirmation A171539E

article, 31, CPC article, 121, CPC article, 905, CPC article, 117, CPC

article, 31, CPC article, 121, CPC nullité des conclusions personne morale représentant légal

expiration du délai

nullité des conclusions personne morale

délibération, 24-01-2020, CSE pouvait régulièrement assurer la représentation en justice du CSE à la date du 23 décembre 2019, les pouvoirs de cette commission désignée avant l'élection du CSE, n'ayant pas été validés par le CSE à cette date. Ce n'est que lors de la réunion extraordinaire du 24 janvier 2020 du CSE, qui avait pour ordre de jour 'le mandatement, dans l'attente de la désignation du bureau du CSE, de la commission de transfert du CE VEDIF afin d'administrer le CSE dans la gestion courante' que ce mandatement a été approuvé

📄 CA Aix-en-Provence, 18-12-2019, n° 19/12353, Irrecevabilité A5967Z8I

article, 905, CPC article, 696, CPC délibération, 28-03-2019 article, L2315-86, C. trav.

article, 905, CPC article, 696, CPC président d'un tribunal nullité d'une délibération fin de mission

🔗 Aide

Diverses options de filtres dans la colonne de gauche qui peuvent varier selon le fonds documentaire sélectionné.

Affichage des résultats :

Jurisprudence, Revues et Textes

Options de filtres de la colonne de gauche :

Il est possible d'affiner votre recherche suivant différents critères grâce aux filtres de la colonne de gauche :

- Mots-clés (JURISPRUDENCE)
- Thèmes (REVUES)
- Dates minimum et maximum (JURISPRUDENCE, REVUES, TEXTES)
- Tri des résultats par pertinence ou dans l'ordre antéchronologique (JURISPRUDENCE, REVUES, TEXTES)
- Année d'entrée en vigueur (TEXTES)
- Année de décision (JURISPRUDENCE)
- Mention de publication (JURISPRUDENCE) Ex: Bulletin, Recueil Lebon
- Juridiction (JURISPRUDENCE)
- Textes (TEXTES) Ex: Journaux officiels, arrêtés
- Tri par revue (REVUES)
- Types de publication : article ou brève (REVUES)

Affichage des résultats : Ouvrages

Les résultats sont affichés sous deux formes différentes à droite et à gauche de l'écran.

The screenshot shows a search results interface for 'Ouvrages'. At the top, there are navigation tabs: 'Jurisprudences (500 +)', 'Ouvrages (500 +)', 'Revue (500 +)', 'Textes (500 +)', and 'Doc. pratiques (132)'. A 'RECHERCHE AVANCÉE' link is visible on the right. The left sidebar, titled 'Filtres', contains a 'Classement dans le plan' section with the following categories and counts: DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE (402), DROIT DU TRAVAIL (202), BOFIP-IMPÔTS ANNOTÉ (133), VOIES D'EXÉCUTION (39), LA PROFESSION D'AVOCAT (33), COVID-19 (26), ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ (19), DROIT MÉDICAL (16), COVID-19 - CET OUVRAGE EST RÉALISÉ SUR LA BASE DES ARTICLES DE NOS AUTEURS PARUS AU SEIN DE NOS DIFFÉRENTES REVUES TELLES QUE LA REVUE LEXBASE ED.SOCIALE, AFFAIRES, FISCALE, PRIVÉE, PÉNAL, PUBLIC ET AVOCATS (9), DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE (6), DROIT DES SOCIÉTÉS (6), DROIT BANCAIRE (4), DROIT DE L'ÉTRANGER (4), and PROCÉDURE PÉNALE (4). A 'Réinitialiser' button is located at the top right of the filter sidebar. The main content area on the right displays two document excerpts. The first excerpt is titled 'Attributions particulières du CSE' by E2207GAY, with a sub-heading 'DROIT DU TRAVAIL'. The text discusses the role of the CSE in enterprises, specifically mentioning installations classified as Seveso. The second excerpt is titled 'Composition et fonctionnement du CSE et formation des représentants' by E2208GAZ, also under 'DROIT DU TRAVAIL', and discusses the role of the CSE in enterprises.

Colonne gauche :

Les ouvrages dans lesquels apparaissent le terme recherché sont classés par thématiques.
Pour accéder à un texte, cliquez sur les rubriques puis sous-rubriques.

Colonne droite :

Affichage de l'extrait contenant le(s) terme(s) de votre recherche.
Accédez directement au passage du document contenant le(s) terme(s) de votre recherche.

Affichage des résultats : Documents pratiques

Q CSE Chercher Intégrer vos décisions

Jurisprudences (500 +) Ouvrages (500 +) Revues (500 +) Textes (500 +) **Doc. pratiques (132)**

RECHERCHE AVANCÉE

Filtres Réinitialiser

Types de document

- Synthèse 88
- Fiches pratiques 35
- Infographies 9

INFO078, Elections des membres de la délégation du personnel au CSE, Droit social X9524APG

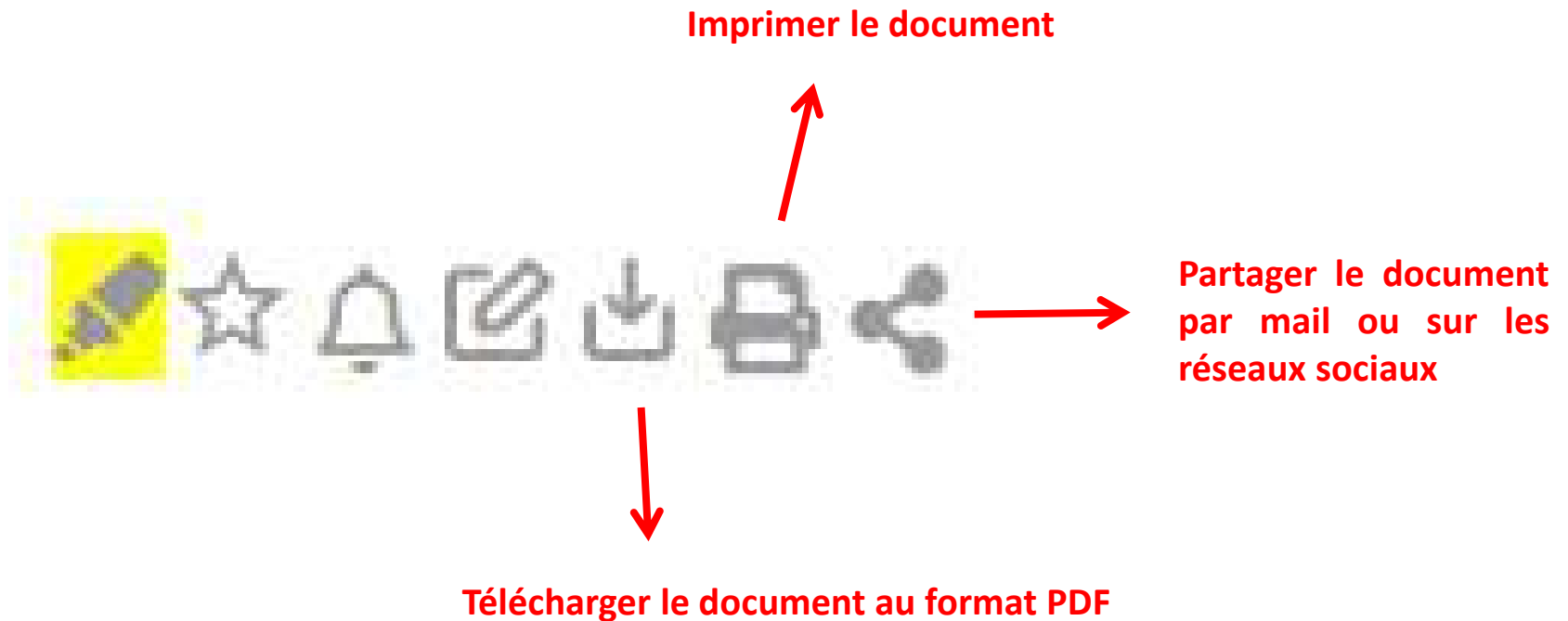
Synthèse - ETUDE : Le rôle du CSE dans les entreprises comprenant au moins une installation nucléaire de base ou une installation classée Seveso

Comité Social et Economique (CSE) : qui est électeur ? Qui est éligible ? | Extérieur

Filtre des résultats par types de documents (synthèses, fiches pratiques, infographies)

Consultation et exploitation des documents

Options disponibles pour tous les documents (icônes en haut à droite du document) :



Consultation et exploitation des documents – Revues

Cliquez ici pour consulter tous les numéros de la revue

The screenshot shows a Lexbase article page. At the top, there is a navigation bar with a back arrow and the text 'Hebdo édition sociale n°849 du 7 janvier 2021'. Below this, there is a section for 'Edition n°848 du 17/12/2020' with a 'Tous les numéros' button highlighted by a red box and an arrow pointing to the text above. The main article is titled '[Brèves] Assurance chômage : publication d'un décret portant diverses mesures de report et d'urgence' under the category 'Protection sociale'. The article text includes a reference: 'Réf. : Décret n° 2020-1716, du 28 décembre 2020, portant diverses mesures relatives au régime d'assurance chômage (N° Lexbase : Z4705098)'. The author is 'par Laïla Bedja' and the date is 'Le 05-01-2021'. A red box highlights the text '(N° Lexbase : L0208LMN)' in the article body. On the right side, there is a sidebar with a section 'Accident du travail - Maladies professionnelles' containing a list of articles, with the first one highlighted by a red box and an arrow pointing to the text 'Sommaire du numéro' below. At the bottom right, there is a blue 'Aide' button with a question mark icon.

Cliquez ici pour accéder aux autres revues disponibles sur Lexbase

Cliquez sur le texte en rouge pour accéder à d'autres documents

Sommaire du numéro

Consultation et exploitation des documents – Ouvrages

ETUDE : Le rôle du CSE dans les entreprises comprenant au moins une installation nucléaire de base ou une installation classée Seveso

Droit du travail > La représentation du personnel dans l'entreprise > Les différentes instances représentatives du personnel > Le comité social et économique - créé par l'ordonnance n° 2017-1386 >

ETUDE : Le rôle du CSE dans les entreprises comprenant au moins une installation nucléaire de base ou une installation classée Seveso

- Attributions particulières du CSE
- Composition et fonctionnement du CSE et formation des représentants
- La commission élargie
- Le comité interentreprises de santé et de sécurité au travail
- Dispositions particulières en matière d'incendie et de secours
- Étude : Le conseil d'entreprise - créé par l'ordonnance n° 2017-1386
- Étude : Le comité de groupe
- Étude : Le comité d'entreprise européen (CEE)
- Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- Étude : L'implication des salariés dans la société

2.1 Attributions particulières du CSE

Art. L4523-2, Code du travail

1) Consultations particulières du comité social et économique

Art. L4523-3, Code du travail

Le CSE est consulté sur la liste des postes de travail liés à la sécurité de l'installation. Cette liste est établie par l'employeur dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat. Le comité est également consulté avant toute décision de sous-traiter une activité, jusqu'alors réalisée par les salariés de l'établissement, à une entreprise extérieure appelée à réaliser une intervention pouvant présenter des risques particuliers en raison de sa nature ou de la proximité de l'installation

Afficher + (2)

Plan d'urgence. Le comité est consulté par l'employeur sur la définition et les modifications ultérieures du plan d'urgence interne mentionné à l'article L. 1333-12 du Code de la santé publique (N° Lexbase : L1213KZX). Il peut proposer des modifications de ce plan à l'employeur qui justifie auprès du comité les suites qu'il donne à ces propositions. Un décret en Conseil d'Etat détermine le délai dans lequel le comité formule son avis.

2) Informations particulières du comité social et économique

Incident qui aurait pu entraîner des conséquences graves. Le comité social et économique est informé à la suite de tout incident qui aurait pu entraîner des conséquences graves. Il peut procéder à l'analyse de l'incident et proposer toute action visant à prévenir son renouvellement. Le suivi de ces propositions fait l'objet d'un examen dans le cadre de la présentation de bilan et de programme annuels, prévue à l'article L. 2312-27 (N° Lexbase : L8258LGX).

Sommaire : Cliquer sur les rubriques pour accéder aux sous-rubriques

Consultation et exploitation des documents – Jurisprudence

lexbase

Q CSE

Chercher

Intégrer vos décisions



UNIVERSITE DE LORRAINE

Jurisprudence : CA Versailles, 08-12-2020, n° 19/07543, Confirmation

Sources françaises > Jurisprudence > Judiciaire > Cours d'appel > VERSAILLES > CA Versailles, 08-12-2020, n° 19/07543, Confirmation

Décision consultée

Documents liés à la décision consultée

Contentieux (2)

Décisions similaires

CA Versailles, 08-12-2020, n° 19/07543, Confirmation

Article, 31, CPC Article, 121, CPC Article, 905, CPC Article, 117, CPC Article, L1233-3, C. trav.

Nullité des conclusions

Personne morale

Représentant légal Expiration du délai Trésorier

A171539E

COUR D'APPEL

DE

VERSAILLES

Code nac : 82B

13e chambre

ARRET N°

CONTRADICTOIRE

DU 08 DECEMBRE 2020

N° RG 19/07543 - N° Portalis DBV3-V-B7D-TQ50

Plan de la décision

Entête

Parties

Composition

Motivations

Dispositif

Aide

Cliquez ici pour consulter les éventuels documents liés au texte consulté

Plan du document

Consultation et exploitation des documents – Textes

Ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail
Sources françaises > Législation et réglementation > Journaux officiels > septembre 2017 > JORF n° 223 du 23 septembre 2017 >
Ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail

Texte consulté

- Article précédent ①
- Article suivant
- Texte complet ②
- Documents liés au texte consulté ③
 - Revue (10)
 - Ouvrages (8)

Ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail

L7629L6N

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre du travail,
Vu la Constitution, notamment son article 38 ;
Vu le code général des impôts ;
Vu le code de procédure pénale ;
Vu le code de la sécurité sociale ;
Vu le code du travail ;
Vu la loi n° 2014-1528 du 18 décembre 2014 relative à la désignation des conseillers prud'hommes ;
Vu la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social ;
Vu l'avis du Comité national de la négociation collective en date du 7 septembre 2017 ;

① Cliquez ici pour consulter les articles qui précèdent et suivent le texte consulté

② Cliquez ici pour lire le texte complet

③ Cliquez ici pour consulter les éventuels documents liés au texte consulté

Consultation et exploitation des documents – Documents pratiques

Cliquez ici pour lire le texte complet

⏪ Synthèse : Le rôle du CSE dans les entreprises comprenant au moins une installation nucléaire de base ou une installation classée Seveso

Synthèse : Le rôle du CSE dans les entreprises comprenant au moins une installation nucléaire de base ou une installation classée Seveso

Dernière modification le 11-01-2021

Attributions particulières du CSE

Dans les entreprises comprenant au moins une installation nucléaire de base ou une installation classée Seveso, le CSE dispose d'attributions particulières. À cet effet, l'employeur doit donc le consulter et l'informer sur les spécificités tenant à ce type d'établissement.

Les consultations particulières du CSE. Le CSE doit notamment être consulté sur la liste des postes de travail liés à la sécurité de l'installation. L'employeur doit également le consulter avant toute décision de sous-traiter une activité à une entreprise extérieure pouvant présenter des risques particuliers en raison de sa nature ou de la proximité de l'installation. Enfin, le CSE doit être consulté sur la définition et les modifications ultérieures du plan d'urgence interne et peut proposer des modifications de ce plan à l'employeur (C. trav., art. L. 4523-2 N° Lexbase : L8566LGD).

Lire l'étude complète

Contextualisez "Synthèse : Le rôle du CSE dans les entreprises comprenant au moins une installation nucléaire de base ou une installation classée Seveso" en cliquant ici.

Cliquez sur « Contextualiser » pour consulter le texte à l'intérieur du document dans lequel il a été publié